

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/118

Objet : Participation au financement des sorties et séjours de découverte nature en 2022-2023 pour les élèves des écoles des communes de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Séance du mardi quinze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente

Titulaires présents (55) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA – Christophe LEGROIS – Pierre GRANDGENEVRE – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Jacques NUNS – Philippe MASQUELIER – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEVOET – Yves DELFOLIE – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA - Pascal CODRON – Franck MEURILLON – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE – Anne VANPEENE – Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Suppléants présents (3) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Sandrine KEIGNAERT par Francis BEVE

Procurations (20) : Arnaud DEVILLEZ à Pierre GRANDGENEVRE – Gilles DEVIENNE à Sophie SPATOLA – Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI – Marc DENEUCHE à *Nathalie gacourt* Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Elise DORMION-ROUSSEZ – Florence BRISBART à Philippe GRIMBER – Bernard DENTENER à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Céline SAUZEAU – Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL – Sophie ANDRE à Jean-Pierre BAILLEUL – Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA – Frédéric JUDE à Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE à Régis DUQUESNOY – Céline INGELAERE à Anne VANPEENE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothee DEBRUYNE – Eric SMAL à Luc EVERAERE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/118

Objet : Participation au financement des sorties et séjours de découverte nature en 2022-2023 pour les élèves des écoles des communes de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes de Flandre Intérieure participe au financement de séjours de découverte nature pour les élèves des écoles du territoire de la CCFI.

La CCFI construisait son action sur la base du « Chèque immersion nature » porté par la Région Hauts-de-France.

La participation de la CCFI venait en complément de la participation régionale.

La Région Hauts-de-France ne finance plus ce dispositif depuis 2017.

Considérant la volonté de maintenir ce dispositif pour les écoles du territoire de la CCFI,

Les modalités de mise en œuvre pour les séjours découvertes nature sont les suivantes :

- dépôt par les enseignants, auprès de la CCFI, d'un dossier de demande de participation à un séjour découverte nature comprenant :
 - o un courrier de demande de subvention,
 - o un état prévisionnel des dépenses et recettes,
 - o le programme précis de déroulé du séjour,
- les structures doivent se trouver en Hauts-de-France,
- le séjour doit contenir au moins 50% du temps d'activité (hors vie quotidienne) en lien avec des animations nature et biodiversité sauvage, non domestique (découverte des écosystèmes, faune/flore de milieux naturels, rallyes nature, zoo ...). Une commission spécifique déterminera si le dossier est accepté,
- versement par la CCFI de la participation pour un séjour minimum de 2 jours et maximum de 5 jours, à l'établissement scolaire, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'un des séjours retenus. Ce versement se fera dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe,

Les modalités de mise en œuvre pour les activités nature sont les suivantes :

- dépôt par les enseignants, auprès de la CCFI d'un dossier de demande de participation à une activité nature comprenant :
 - o un courrier de demande de subvention,
 - o un état prévisionnel des dépenses et recettes,
 - o le programme précis de déroulé de l'activité,
- les structures/associations/ lieux de découverte doivent se situer sur la CCFI,
- l'activité doit être exclusivement réalisée en extérieur dans un milieu naturel de la CCFI (Forêt de Nieppe, Parc du Mont Noir...) ou site à proximité de l'école (découverte de la haie, de la mare...) par une structure d'éducation à l'environnement,
- versement par la CCFI de la participation pour une activité de minimum 3h, à l'établissement scolaire, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'activité. Ce versement se fera dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe (bus et coût de l'activité),

Afin d'adapter le dispositif aux années scolaires, il est envisagé d'arrêter le dispositif pour septembre 2022 à juillet 2023. L'enveloppe de crédits disponibles pour l'année scolaire sera de 15 000 euros.

Il vous est proposé :

- d'accepter et de maintenir le principe de la participation de la communauté de communes au financement de classes de découverte nature sur l'année scolaire 2022/2023 pour les élèves des écoles publiques et privées des communes de la CCFI,
- de fixer la participation concernant les séjours découvertes pour l'année scolaire 2022/2023 à hauteur de 400 euros pour 2 jours, (uniquement pour les niveaux des classes de maternelle et des classes préparatoires), 600 euros pour 3 jours, 800 euros pour 4 jours et 1 000 euros pour 5 jours par classe et quel que soit le nombre d'élèves, dans la limite d'une enveloppe de 15 000 euros,
- de fixer la participation concernant les sorties découvertes pour l'année scolaire 2022/2023 à hauteur de 50 euros par classe et par sortie dans la limite de 80% des frais réels (réservée à une sortie par an, par classe et maximum 3 classes par école et par an),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 15 novembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

